

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2003.

L'an deux mille trois, 26 juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué légalement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jackie SOULISSE, Maire.

Modifications :

Monsieur le Maire propose trois additifs à l'ordre du jour prévu.

- loi SRU : instauration du principe de la participation pour création de voies nouvelles et réseaux sur un territoire communal ;
- Dissimulation des réseaux aériens. S..E.I.L.
- Demande de subvention : association ESPOIR.

Monsieur le Maire propose un retrait à l'ordre du jour prévu.

Syndicats intercommunaux : désignation des délégués.

Approbation de ces modifications à l'unanimité.

Finances

Budget assainissement.

Vote des surtaxes assainissement.

Monsieur VERNON, 1^{er} adjoint, expose aux membres du Conseil municipal présents la nécessité d'appliquer les taux du service assainissement appliqué aux usagers par le fermier (sur la facture d'eau) à compter du 1^{er} juillet 2003 aux valeurs de : abonnement annuel (part collectivité) 18.42 euros ; consommation (prix au m³, part collectivité) : 0.7954 euros. Approbation à l'unanimité.

Souscription d'un emprunt à long terme.

Monsieur VERNON, 1^{er} adjoint, expose aux membres du Conseil municipal présents la nécessité de souscrire un emprunt à long terme afin de rééquilibrer le budget assainissement et à une renégociation des emprunts existants et à leur réétalement.

Le Conseil municipal approuve le projet présenté par la Caisse d'Epargne : engagement d'un montant maximal de 300 000 euros incluant un nouvel emprunt de 190 000.00 euros ; reprise d'emprunts environ 101 000.00 euros ; indemnités 8 400.00 euros environ ; intérêts courus 980.00 euros environ.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve cette proposition et donne pouvoir au Maire de contracter un prêt à taux fixe bonifié sur 30 ans à échéances constantes sur EURIBOR trois mois post-fixé avec barrière à 5 % , d'en arrêter le taux définitif, réaménagement de trois emprunts Caisse d'Epargne et d'un emprunt Crédit Foncier, plus nouvel emprunt 190 000.00 euros, remboursement/débloccage au plus tard le 25 septembre 2003.

Décision modificative

Dépenses. Remboursement d'emprunts	101 000.00 euros
Indemnités remboursement anticipé :	9 000.00 euros

	110 000.00 euros

Recettes. Emprunt nouveau : 110 000.00 euros

Budget principal : décisions modificatives

Monsieur VERNON, 1^{er} adjoint, expose aux membres du Conseil municipal présents la nécessité de procéder à des décisions modificatives afin de régulariser des opérations budgétaires.

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal approuvent les décisions modificatives présentées.

Augmentation de crédits

Eclairage public	8 564.46 euros
Terrain de football	22 806.52 euros
Carrefour rue de la Mairie/RD 129	1 139.43 euros
Ecole maternelle	1 500.00 euros

Annulation de crédits

Multi-accueil	349.07 euros
Cimetière	3 792.21 euros
Carrefour cimetière	3 747.96 euros
Sécurité incendie	365.60 euros
Enfouissement des réseaux	270.90 euros
Acquisition terrains bâtis	25 514.67 euros

Syndicat Intercommunal pour la Surveillance des Cavités Souterraines et des Masses Rocheuses Instables d'Indre-et-Loire.

Monsieur le Maire fait part de l'adhésion de la commune de Souvigné au syndicat précité. Approbation à l'unanimité.

P.O.S.. Modification n° 3. Enquête publique préalable à la modification du Plan d'Occupation des Sols (valant P.L.U.).

Monsieur le Maire rapporte que,

Monsieur AUDEMONT, Commissaire enquêteur, a remis ses conclusions et son avis sur l'enquête publique qui s'est déroulée du 05 mai au 05 juin 2003.

Les membres du Conseil municipal présents approuvent le projet de modification du P.O.S., l'avis favorable et les conclusions du commissaire enquêteur.

Budget Centre de Loisirs Sans Hébergement : « camps ados »

Madame MAZET, conseillère municipale, vice présidente de la Commission Centre de Loisirs Sans Hébergement, informe les membres du Conseil municipal des tarifs des « camps ados ».

Séjour PAYRE	221.00 euros
Séjour Grand Pressigny	100.00 euros
Séjour Bourgueil	90.00 euros

Approbation à l'unanimité.

Restaurant municipal. Restauration scolaire.

Après avoir entendu Monsieur VERNON, 1^{er} adjoint, les membres du Conseil municipal présents approuvent la décision d'augmenter les tarifs de la restauration scolaire de 2 %. A partir du 25 août 2003.

Repas à la journée	: 3.07 euros
Inscription mensuelle	: 2.60 euros

Gestion du personnel. Création de poste.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal présents de la nécessité de créer un poste d'Attaché territorial afin de pallier à des difficultés dues à un surcroît de travail.

Approbation à l'unanimité de la création du poste d'Attaché territorial ; mandatement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire pour effectuer ce recrutement.

Instauration du principe de la participation pour création de voies nouvelles et réseaux sur le territoire communal – loi SRU.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, les membres du Conseil municipal approuvent, à l'unanimité l'instauration du régime de la participation pour le financement des voies nouvelles et des réseaux.

Dissimulation des réseaux rue de la Sablonnière (prévision 2004)

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil municipal approuve l'avant projet proposé par le SIEIL. Coût global : 163 801.40 euros ; participation de la commune : 41 087.31 euros.

Subvention communale

Après avoir entendu Monsieur le Maire, les membres du Conseil municipal présents approuvent la décision de verser la somme de 285.08 euros à l'Association ESPOIR.